

ARCHIVES DU ROYAUME
DE BELGIQUE

Le Prince d'Orange nous esclaircit le fait de sa queston touchant les
estatz de Hollande pendant au grand conseil a malinés ne entend y
avoir admissance autre que de corps desdits estatz de Hollande et
est establi que le provincial general du Roy y soit tenu et
introduit pour sa ma^{te} comme prince et seigneur general de
toute la masse de ces pays bas d'entre les frontieres d'ancien
de France et d'ancien de laquelle les Princes d'Orange comme
seigneur d'Orléans et de Siccardin ne veut mesme regner sur
estre membre et comme tel de venir avec les seigneurs Roy
en ses expéditions personnelles de guerre a l'admirant de son
faucelle comme ont fait ses predecessors et plus y avoir
le Roy de France et est en bonne volente y posseder comme
par ce ne entend se estre submis et avec accord par
cours du pays de Hollande soient ordonnez ou mainte ne
furent a ne estre ditmat d'ice pays Et comme sus quod ois
de ne y a este compris ce sont hors de France le y volent
submettre ainsi fondamentement et de fait sans engagement precedent
le Roy a plume reconnissance de vassal comme ont pretendu et
pretendent faire lesdits estatz de Hollande puis trois ans d'ice
sous pretexte des conditions par eux mesmes y propos sur leur
demande accord en absence de Louis Roy et sans adieu d'ice
prince seigneur d'Orléans que mesmes Louis doit estre de pretendre
de tout moins que ne pretend son vassal de la contenance
avec accord a tel que de privilege singulier de l'union de
avec de Hollande dont se ne desent pas ne que ne y fut
finis et ne y doit estre compris ne submis comme se y
est de seigneur avec du tout estrange et separé comme non estant
ditmat d'ice pays y fut d'ice Et y se vult que le point
de ladite queston que ne touchent aux seigneurs Roy Prince General
de ces pays bas Nul au corps desdits estatz spécialement
aucun des seigneurs seigneurs d'Orléans y de Brabant
y ont fire qu'il de y voudront sur ce attendre
ce peut donner occasion tresdésavantageable aux seigneurs

Don et a celui de son compte de deux devoirs
au toutainne pour maintenant et sans autre chose
toquoy sans de ruse et de reche supplee tres humblement
Le Prince d'Orange.